

## **Circulaire interministérielle n°DGOS/RH1/RH4/DDI/BIP/2012/330 du 31 août 2012 relative aux dispositifs d'accueil en formation en France d'étudiants et professionnels étrangers médicaux et paramédicaux**

31/08/2012

Cette circulaire a pour objet de rappeler les différents dispositifs et cadres juridiques existants permettant l'accueil en formation, au sein des établissements de santé français, d'étudiants et de professionnels communautaires et extracommunautaires dans le domaine médical et paramédical. Sont concernés d'une part les étudiants étrangers venant effectuer une partie de leur formation en France, et d'autre part les professionnels étrangers diplômés venant se spécialiser ou se perfectionner en France.

**Consulter ici** la circulaire interministérielle n°DGOS/RH1/RH4/DDI/BIP/2012/330 du 31 août 2012 relative aux dispositifs d'accueil en formation en France d'étudiants et professionnels étrangers médicaux et paramédicaux